

Image not found or type unknown



indemnité pour travaux dans une maison louée

Par **minicousin44**, le **01/10/2008** à **10:56**

Locataire depuis septembre 1974 d'une maison rurale, j'y ai fait installé en 1987 ,avec l'accord écrit du propriétaire, le chauffage central (12 radiateurs) et en 1997 remplacé la chaudière. Quittant ma location en octobre 2008 pour partir à la retraite ; puis-je demander à mon propriétaire un remboursement total ou partiel des frais engagés pour cette installation ? Un certain taux d'amortissement pour ancienneté et usage doit s'appliquer et lequel ? Y-a-t-il des textes législatifs et comptables sur lesquels je pourrais appuyer ma demande de remboursement ? merci d'avance j-pc